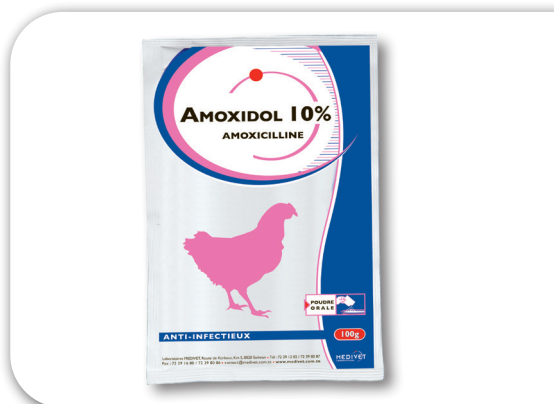


AMOXIDOL 10%

AMOXICILLINE



COMPOSITION

Amoxicilline (s.f. trihydrate) 10 g
Excipient q.s.p. 100 g

INDICATIONS

Chez les veaux, les porcs et les volailles :

- Prévention en milieu infecté et traitement des infections respiratoires et digestives dues à des germes sensibles à l'amoxicilline.

POSOLOGIE

Voie orale.

A diluer dans l'eau de boisson ou dans l'aliment liquide.

Veaux, porc et volailles : 10 mg par kg de poids vif d'amoxicilline par jour pendant 5 jours soit

10 g du médicament pour 100 kg de poids vif par jour pendant 5 jours.

Elle peut être augmentée dans les cas graves.

DÉLAI D'ATTENTE

- Viande et abats : 2 jours.
- Œufs : en l'absence de LMR pour les œufs, ne pas utiliser chez les espèces pondeuses et productrices d'œufs de consommation, 4 semaines avant le démarrage de la ponte et pendant celle-ci.

CONDITIONNEMENT

- Sachet de 100 g.
- Sachet de 500 g.